

Métropole
du Grand Paris

CENTRES-VILLES VIVANTS



L'OFFRE DE SERVICES



SOMMAIRE

- 4** PRÉSENTATION
- 6** S'INFORMER ET RÉSEAUTER : NEWSLETTER, ATELIERS, SITE WEB
- 7** SE DOTER D'OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION POUR L'ATTRACTIVITÉ DE SON CENTRE-VILLE
- 8** BÉNÉFICIER D'UN CO-FINANCEMENT POUR SES PROJETS DE REVITALISATION
- 9** ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS VOTRE STRATÉGIE TERRITORIALE
- 10** ÊTRE ACCOMPAGNÉ POUR LA REPRISE DE LOCAUX ARTISANAUX ET COMMERCIAUX
- 11** BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE
- 12** AGENCE RUNGIS IMMOBILIER
- 13** PROGRAMME INSTALLE TON COMMERCE EN MÉTROPOLE
- 14** BÉNÉFICIER D'UN CO-FINANCEMENT POUR SES PROJETS INNOVANTS
- 15** FOCUS ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE
- 16** DÉVELOPPER UN PROJET DE RESSOURCERIE OU DE RECYCLERIE
- 17** S'INSPIRER POUR DÉVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET SOLIDAIRE
- 18** CRÉER OU RÉHABILITER LE PATRIMOINE BÂTI DE LA COMMUNE POUR ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS ARTISANALES ET DES TIERS-LIEUX ARTISANAUX
- 19** IMPLANter ET AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE BOUTIQUES ÉPHÉMÈRES ET MÉTIERS D'ART
- 20** PROGRAMME TIERS-LIEUX MÉTROPOLITAINS
- 21** IMPLANter UNE MICRO-FOLIE
- 22** VALORISATION TOURISTIQUE DES COURS D'EAU ET ANIMATION DES BORDS D'EAU
- 23** ACTIVER L'ESPACE PUBLIC DANS SON CENTRE-VILLE
- 24** REPENSER LA LOGISTIQUE
- 25** LES AUTRES FONDS DE LA MÉTROPOLE



CENTRES-VILLES VIVANTS

UN PROGRAMME DÉDIÉ À L'ATTRACTIVITÉ DE VOS CENTRES-VILLES ET QUARTIERS

À la suite de l'Appel à Manifestation d'intérêt « Centres-villes vivants » créé en 2018, la Métropole du Grand Paris a souhaité consolider et pérenniser son action en faveur de l'économie de proximité. « Centres-villes vivants » est désormais un programme d'accompagnement stratégique, technique, juridique et financier, sur le long terme.

 **UN FONDS DÉDIÉ (FIMACS)**

 **UN ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE, TECHNIQUE ET JURIDIQUE**

 **UN SITE INTERNET DÉDIÉ**

 **UNE OFFRE DE SERVICES**

 **DES ATELIERS THÉMATIQUES**

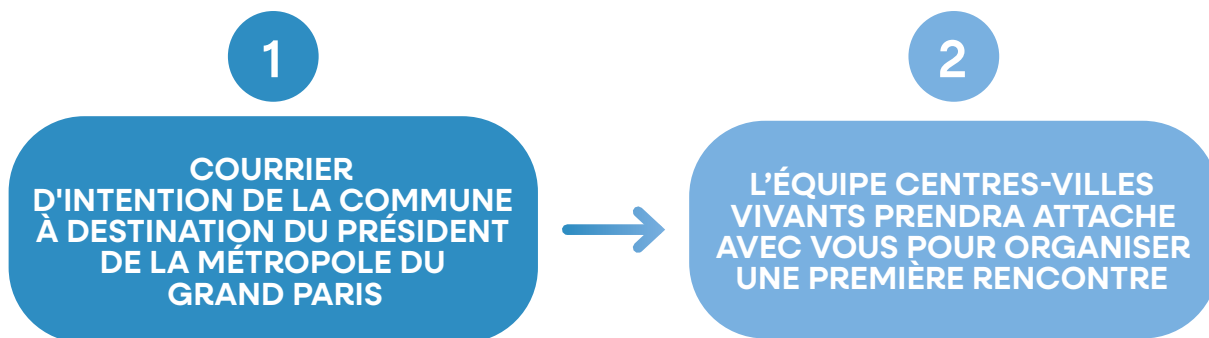
 **UN RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DES MANAGERS DE CENTRE-VILLE**

 **UNE FONCIÈRE DE REVITALISATION**

 **UN OBSERVATOIRE DES CENTRES-VILLES**

La Métropole du Grand Paris vous encourage à intégrer le programme « Centres-villes vivants » et bénéficier ainsi de l'accompagnement de ses équipes. Ce programme a vocation à se développer notamment en fonction des besoins et attentes des communes métropolitaines.

POUR REJOINDRE LE PROGRAMME, RIEN DE PLUS SIMPLE



105

COMMUNES
sont entrées
dans le programme
Centres-Villes Vivants

10

ATELIERS
dédiés au Réseau des Managers
ont été organisés en 2024
(50 participants en moyenne)

50

MANAGERS
de commerces ont participé
aux cycles de formation
"Les essentiels du Manager
de commerce"

91

COMMUNES
ont reçu une subvention
depuis le lancement
de la 2^{ème} édition

+50

COMMUNES
ont un compte sur
l'Observatoire de l'offre
commerciale

35

M€
de subventions
prévisionnelles
accordées

500

PROJETS
soutenus

BILAN DU PROGRAMME CENTRES-VILLES VIVANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ENTRE 2019 ET 2025

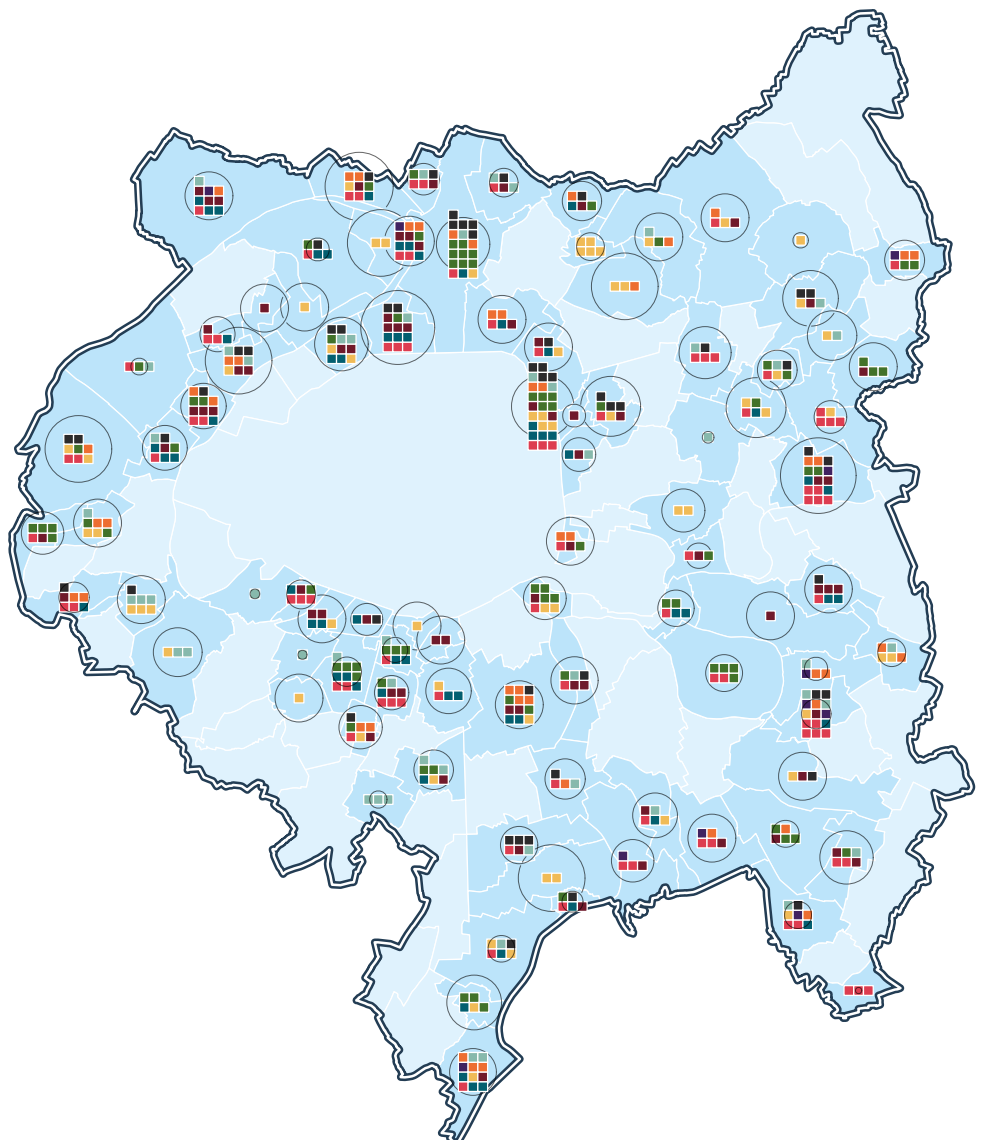
Montant des subventions
prévisionnelles attribuées,
par commune, en euros



Typologie des actions des Centres-Villes Vivants

Un carré = une action

- Animations commerciales
- Devantures commerciales, signalétique et logistique urbaine
- Halles et marchés
- Acquisition, préemption murs fonds, baux et travaux dans les locaux
- Aménagement de l'espace public, urbanisme culturel et marketing territorial
- Managers de commerce
- Boutiques éphémères, tiers-lieux, nature en ville, service à la population
- Études en investissement et en fonctionnement
- Autres





S'INFORMER ET RÉSEAUTER :

ATELIERS, FORMATIONS, NEWSLETTER, SITE WEB

VOS ENJEUX

Vous souhaitez rester informé sur l'actualité dédiée au programme « Centres-villes vivants » et monter en compétence sur les enjeux de redynamisation des centres-villes ? De nombreux outils sont à votre disposition.

LES ATELIERS « CENTRES-VILLES VIVANTS »

Chaque année, la Métropole du Grand Paris, en partenariat avec la CCI Paris Île-de-France, vous propose **un programme complet d'ateliers** en webinaire ou présentiel. Ces ateliers ont lieu tous les mois et traitent de thématiques variées (halles et marchés, Économie Circulaire et Solidaire, Attractivité territoriale, réglementation, etc.). N'hésitez pas à nous soumettre vos besoins !

LES FORMATIONS « LES ESSENTIELS DES MANAGERS DE CENTRE-VILLE »

En complément des ateliers mensuels, nous vous proposons en partenariat avec la CCI Paris Île-de-France, **des cycles de formations approfondis et professionnalisants** en lien avec vos préoccupations et vos actions en faveur du commerce et des centres-villes.

Face aux différentes évolutions du commerce et à la multiplicité des actions menées par les collectivités, **le rôle du manager en charge du commerce s'est élargi** et implique un large panel d'activités et de connaissances. Afin de vous accompagner au mieux, des journées de formation sur le bail commercial ou encore l'analyse d'un Business Plan sont proposées. Chaque journée de formation est animée par un expert et se déroulera en présentiel. **Les places à ces formations sont limitées.**

LA NEWSLETTER

Cette newsletter trimestrielle **met en avant l'actualité** de la Métropole, **les managers de ville** de la Métropole, **des chiffres clés** ou encore **des initiatives commerciales innovantes**.

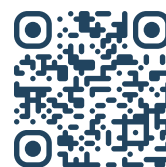
LE SITE INTERNET RESEAU-MANAGER.FR

Le site réseau-manager est un site internet créé en partenariat avec la CCI Paris Île-de-France. C'est **un espace privé** et réservé aux personnes des communes de la Métropole du Grand Paris en charge de la redynamisation des centres-villes. Vous retrouverez sur ce site **les actualités** du réseau, **l'agenda**, **les supports d'ateliers** mais également **des fiches pratiques** par thématiques. Cet outil est mis à votre disposition. N'hésitez pas à nous transmettre les documents que vous souhaitez partager avec la communauté.

CONTACT

Métropole du Grand Paris – Équipe Centres-villes vivants
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

PLUS D'INFOS



reseau-managers.fr



SE Doter d'outils d'aide à la décision pour l'attractivité de son centre-ville

VOS ENJEUX

Vous avez besoin d'outils d'aide à la décision pour l'attractivité de votre centre-ville ? L'offre de services « Centres-villes vivants » vous propose des outils permettant de vous aider dans votre quotidien, d'avoir accès à une information rapide sur un commerce de votre centre-ville ou encore de suivre l'attractivité de votre centre-ville.

OBSERVATOIRE DE L'OFFRE COMMERCIALE

Dans le cadre du programme « Centres-villes vivants », la Métropole du Grand Paris, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Île-de-France, a mis en place **un observatoire de l'offre commerciale**.

L'objectif est de mettre à disposition des communes un outil d'aide à la décision, leur permettant notamment d'avoir des **informations cartographiées** sur les locaux commerciaux, la vacance commerciale, etc.

Ce service met également à votre disposition les **données économiques clés** de votre territoire par le biais de deux supports :

- Le portrait de territoire métropolitain
- Synthèse commerciale

DONNÉES DE COMPTAGES PIÉTONS

La Métropole du Grand Paris a permis aux communes d'obtenir des **données de flux piétons**. Ces données ont permis d'**analyser la fréquentation** et l'attractivité de leur centre-ville (commerces, services, événements, périodes de travaux, etc.).

Une réflexion est actuellement portée sur le **traitement de ces données** via les outils d'Intelligence Artificielle.

GUIDE PRATIQUE

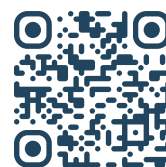
La Métropole du Grand Paris et L'Institut Paris Région ont conçu un guide pratique sur l'**attractivité** et le **marketing territorial**.

Intitulé « Prendre en main l'attractivité de son centre-ville », il répond aux besoins exprimés localement, en s'appuyant sur des **exemples concrets** en France et à l'international.

CONTACT

Métropole du Grand Paris – Équipe Centres-villes vivants
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

PLUS D'INFOS



reseau-managers.fr



BÉNÉFICIER D'UN CO-FINANCEMENT POUR SES PROJETS DE REVITALISATION

VOS ENJEUX

Vous souhaitez bénéficier d'un co-financement pour vos projets de revitalisation ? L'offre de services « Centres-villes vivants » vous propose un accompagnement méthodologique et financier pour concrétiser cette démarche.

FONDS D'INTERVENTION MÉTROPOLITAIN DE SOUTIEN À L'ATTRACTIVITÉ AU COMMERCE ET AUX SERVICES (FIMACS)

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'attractivité et du dynamisme économique local, la Métropole du Grand Paris a lancé en 2018 le **programme « Centres-Villes Vivants »**, pour accompagner les communes, EPT et EPL dans leurs projets de **revitalisation** des centralités urbaines. Ce programme mobilise à la fois un **accompagnement stratégique et technique personnalisé**, et un **appui financier** à travers un fonds structurant : le FIMACS.

Ce fonds métropolitain constitue un **levier essentiel** pour soutenir les actions concrètes menées localement en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat. Il permet de **financer** une large diversité de projets, portés par les communes visant à **renforcer l'attractivité** et la vitalité des centres-villes et quartiers de la métropole, d'un montant maximum de 500 000 €.

Les projets éligibles au FIMACS peuvent concerner :

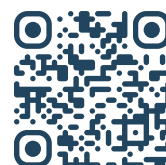
- des opérations de dynamisation commerciale ;
- des campagnes de communication ou de marketing territorial pour renforcer l'image des centres-villes ;
- le premier recrutement d'un manager de centre-ville, rôle clé de coordination et de pilotage local des actions de revitalisation ;
- la réalisation d'études de redynamisation ou de plans d'actions stratégiques à l'échelle communale ou intercommunale ;
- la rénovation d'équipements structurants tels que les halles alimentaires ou marchés de plein vent ;
- le soutien à des projets innovants comme la création de boutiques éphémères ou la reconversion de rez-de-chaussée vacants ;
- des opérations de mise en valeur de l'espace public dans des polarités commerciales.

En articulation étroite avec les équipes du programme Centres-Villes Vivants, le FIMACS offre ainsi un **soutien ciblé et opérationnel** aux collectivités souhaitant impulser une dynamique nouvelle dans leurs centralités, au bénéfice de l'économie locale, de l'emploi de proximité et de la qualité de vie des habitants.

CONTACT

Métropole du Grand Paris – Équipe Centres-villes vivants
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

PLUS D'INFOS



reseau-managers.fr



ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS VOTRE STRATÉGIE TERRITORIALE

VOS ENJEUX

Vous souhaitez être accompagné dans votre stratégie territoriale ? L'offre de services « Centres-villes vivants » vous accompagne pour effectuer un diagnostic de votre centre-ville et construire un plan d'actions en travaillant sur l'offre commerciale, de loisirs ou de mobilité.

POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 30 000 HABITANTS

La Métropole du Grand Paris pourra vous accompagner pour :

- établir un **diagnostic flash** : l'objectif étant de réaliser des portraits de territoire accompagnés d'analyses de synthèse avec des indicateurs socio-économiques, démographique, d'armature commerciale et artisanale ou encore de mobilité ;
- vous aider dans la **rédaction de votre dossier de demande de subventionnement**, dans le cadre du dispositif dédié « Centres-villes vivants », avant passage du dossier en comité de suivi ;
- vous aidez dans la **rédaction du bilan qualitatif** attendu dans le cadre de votre contrat Centres-villes vivants.

Pour les communes dont les centres-villes ont été identifiés comme fragiles, notre prestataire pourra également réaliser une **étude urbaine de centre-ville**.

L'objectif étant de réaliser des états des lieux approfondis et problématisés avec d'avantages d'indicateurs tels que la dynamique commerciale, la clientèle ou encore les services équipements publics et privés.

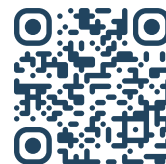
POUR LES AUTRES COMMUNES MÉTROPOLITAINES

À travers le programme « Centres-villes vivants », les communes peuvent solliciter un **co-financement d'étude** avec le programme (subvention entre 30 et 50% de la dépense).

CONTACT

Métropole du Grand Paris – Équipe Centres-villes vivants
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

PLUS D'INFOS



reseau-managers.fr



ÊTRE ACCOMPAGNÉ POUR LA REPRISE DE LOCAUX ARTISANAUX ET COMMERCIAUX

VOS ENJEUX

Vous souhaitez être accompagné pour l'achat de locaux artisanaux et commerciaux sur votre commune ? La foncière « Centres-villes vivants » vous aide à acquérir des murs de locaux commerciaux en vue de redynamiser votre cœur de ville.

FONCIÈRE « CENTRES-VILLES VIVANTS »

La Métropole du Grand Paris a voté à l'unanimité au Conseil Métropolitain du 1^{er} juillet 2022 la création de la Foncière métropolitaine « Centres-villes vivants » (SEM).

Celle-ci est désormais pleinement opérationnelle pour **accompagner les communes** dans leur stratégie de **maîtrise foncière des rez-de-chaussée** commerciaux.

Dans la poursuite du programme « Centres-villes vivants », créé en 2018, la foncière a différents objectifs dont ceux de lutter contre la vacance commerciale, diversifier les activités commerciales, maîtriser des emplacements stratégiques, etc.

L'**objectif** de cette foncière est d'acquérir jusqu'à **400 rez-de-chaussée** artisanaux et commerciaux d'ici **10 ans** pour un montant total de **150 millions d'euros**.

LE PROGRAMME « CENTRES-VILLES VIVANTS »

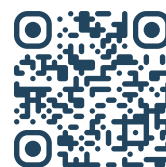
À travers le programme « Centres-villes vivants » et son fonds associé (FIMACS), la Métropole peut également vous accompagner financièrement dans l'**achat de fonds et baux commerciaux** (le taux de la subvention varie entre 30 % et 70 % de la dépense).

Par ailleurs, le programme propose également une **aide juridique** (voir fiche suivante) qui peut également vous accompagner sur ces sujets (relecture de baux, droit de préemption, etc.).

CONTACT

Métropole du Grand Paris – Équipe Centres-villes vivants
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

PLUS D'INFOS



reseau-managers.fr



BÉNÉFICIAIRE D'UN ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

VOS ENJEUX

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement juridique ? Le programme « Centres-villes-vivants » vous propose un accompagnement juridique approfondi et personnalisé relevant du droit de l'urbanisme et de l'aménagement.

TEMPS DE « CONSEILS EXPERTS » EN URBANISME ET AMÉNAGEMENT COMMERCIAL PAR DOMINIQUE MORENO (RESPONSABLE DU PÔLE DES POLITIQUES TERRITORIALES ET RÉGIONALES) DE LA CCI PARIS IDF

Mise à disposition de « Conseils Experts » sur différentes thématiques directement liées à l'urbanisme et l'aménagement commercial, actualités législatives et réglementaires : documents d'urbanisme, autorisation de construire, aménagement commercial, dispositifs fonciers, contrats d'aménagement et de revitalisation, préemption, contentieux, etc.

TEMPS « JURIDIQUE, RÉGLEMENTATION, COMMERCE » PAR UN JURISTE INFOREG

Il s'agit d'un « droit de tirage » d'interrogation à distance, par mail ou téléphone, de juristes d'Infogreg sur des questions précises liées à la réglementation des baux commerciaux, commerciale... (sauf urbanisme).

Ce droit de tirage ne pourra concerner la relecture de document et les réponses seront apportées par téléphone par un juriste du service Infogreg de la CCI Paris Ile-de-France.

LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS A MISSIONNÉ POUR LE PROGRAMME « CENTRES-VILLES VIVANTS UNE AMO JURIDIQUE

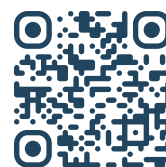
La Métropole offre un accompagnement détaillé (relecture, note, audit, etc.) sur vos problématiques relevant du droit de l'urbanisme et de l'aménagement mais également droit des contrats, droit public, etc.

Les problématiques pouvant être traitées sont larges : préemption urbaine, fonds de commerce, baux commerciaux, Zone d'Aménagement Concerté, relecture de contrat Délégation du Service Public, règlements de halles et marchés, occupation temporaire de l'espace public, contrat de concession, location-gérance, périmètre de sauvegarde, concession d'aménagement, Plan local d'Urbanisme Intercommunal, éviction, droit des sociétés, droit public, ventes réglementées (buvette, alcool et tabac, ouverture dominicale, contentieux commerçants /communes), etc.

CONTACT

Métropole du Grand Paris – Équipe Centres-villes vivants
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

PLUS D'INFOS



reseau-managers.fr



VOS ENJEUX

Vous souhaitez être accompagné dans votre recherche d'acteurs alimentaires ? Situé au cœur du Marché International, Rungis Immobilier, spécialisé dans les métiers de bouches, vous accompagne dans la recherche de commerçants, de restaurateurs, de porteurs de projets dans les zones d'activités économiques.

Cette structure se donne pour mission d'être présente pour ses clients à chaque étape de leur projet immobilier.

Le Marché International de Rungis est un **acteur majeur du commerce** et le **partenaire de la Métropole du Grand Paris** notamment via la foncière Centres-villes Vivants.

Compte tenu d'une demande importante des collectivités et des acteurs alimentaires ayant des projets liés à l'immobilier commercial et industriel, Rungis immobilier a été créé récemment pour faciliter leur implantation.

Au service des indépendants, des enseignes nationales, des grossistes et des sociétés agroalimentaires, ils accompagnent tous leurs professionnels dans leur développement ainsi que dans la cession de leur entreprise.

Ils interviennent non seulement en tant qu'intermédiaire, mais surtout comme partenaire conseil et agissent comme un véritable service immobilier externalisé, en apportant expertise, conseil stratégique, et leur connaissance approfondie du terrain.

Leur implantation, au cœur du Marché International de Rungis, leur offre un accès privilégié à un **réseau dense** d'acteurs du secteur, ainsi qu'une **vision fine et actualisée des besoins du marché**.

Leurs activités :

- Achat / cession de fonds de commerces alimentaires
- Commercialisation de locaux commerciaux
- Vente de fonciers / murs
- Location / acquisition de bâtiments d'activités
- Conseils et accompagnement auprès des collectivités en matière d'immobilier commercial

CONTACT

Équipe Rungis Immobilier

gregoire.bonnefond@rungsimmobilier.com

thomas.beltramello@rungsimmobilier.com

PLUS D'INFOS



rungsimmobilier.com



PROGRAMME INSTALLE TON COMMERCE EN MÉTROPOLE

VOS ENJEUX

Vous souhaitez maintenir et développer la vitalité commerciale de votre ville en luttant contre la vacance commerciale et en facilitant l'installation de commerces attractifs, qualitatifs et pérennes ? Ce dispositif vous permet d'être accompagné dans votre recherche et l'installation de porteurs de projet dans vos locaux ou locaux des bailleurs sociaux vacants.

Le programme « Installe ton Commerce », proposé par la CCI Paris IdF, s'articule autour d'une **série de services à valeur ajoutée** apportés par une équipe d'experts dédiée composée d'un conseiller commerce, d'un conseiller création d'entreprise et d'un juriste :

- un **référencement des locaux commerciaux** vacants sur une plateforme accessible aux porteurs de projets ;
- une définition argumentée des profils de **porteurs de projet recherchés** : parallèlement aux souhaits de la ville et aux spécificités du local, une étude de potentiel d'implantation est réalisée par un chargé d'étude afin d'enrichir la fiche de recherche transmise au conseiller création ;
- l'**identification des porteurs de projet** est effectuée par le conseiller création référent après analyse et accompagnement du porteur afin de garantir la solidité et viabilité sur son projet sur sa zone d'implantation ;
- une intervention possible, selon les besoins, d'un **juriste Inforeg** sur les questions de réglementation commerciale et plus particulièrement liées au bail commercial ;
- un choix effectué par la ville en concertation avec les conseillers commerce et création ;
- un **accompagnement à l'installation** et au développement de l'activité mené par les conseillers afin de **pérenniser l'activité** et professionnaliser le chef d'entreprise.

INSTALLE TON COMMERCE VOUS APPORTE 5 SERVICES À VALEUR-AJOUTÉE :

- une **mise en avant** de vos besoins par le biais de recherches ou d'un appel à projet dédié ;
- un **accompagnement** à la définition de l'activité et du profil de porteur de projet ;
- l'**accès à des porteurs de projet / commerçants** installés dont les projets auront été analysés ;
- un **appui à la décision** par le biais d'un comité de sélection ;
- un **suivi** de l'installation et du développement du porteur/commerçant installé.

Le programme permet également d'accompagner des porteurs de projet qui se sont portés candidats auprès de vos services. Le dispositif leur permettra d'être accompagnés sur leur projet, quel que soit le stade d'élaboration, par le conseiller création.

CONTACT

Cathy BOT – Responsable coordination régionale Commerce
de la CCI Paris Île-de-France
cbot@cci-paris-idf.fr – 07 85 46 21 47

PLUS D'INFOS



[reseau-managers.fr/
programmeitcm](https://reseau-managers.fr/programmeitcm)



BÉNÉFICIER D'UN CO-FINANCEMENT POUR SES PROJETS INNOVANTS

VOS ENJEUX

L'innovation et le numérique sont des moteurs puissants de transformation de la société et de l'économie. La Métropole s'engage auprès des communes et des territoires pour les accompagner dans la construction et la mise en œuvre de projets innovants et numériques au service des citoyens.

La Métropole a pour vocation d'accompagner des projets répondants aux **grands enjeux de la transition urbaine dense** : transition numérique des collectivités, nouveaux services publics numériques, économie circulaire, culture et tourisme, Tiers-lieux, économie de proximité, transition énergétique, mobilités et logistique urbaine...

LE PROGRAMME « INNOVER DANS LA VILLE »

Depuis 2021, la Métropole du Grand Paris s'engage auprès des communes et des EPT pour les **accompagner** dans leur démarche de **construction de projets innovants** au service des métropolitains, au travers du programme Innover dans la Ville.

Ce programme vise à accompagner les communes, les EPT et les structures publiques dans leur démarche de **construction de projet d'innovation urbaine ou de transition numérique** et à favoriser leur possible extension sur l'ensemble de la Métropole du Grand Paris.

Innover dans la Ville offre notamment aux candidats :

- une **offre gratuite** en apport d'expertises techniques, juridiques, financières et méthodologique à destination de 91 communes prioritaires pour les **accompagner dans le montage** d'un de leur projet d'innovation et/ou numérique chaque année ;
- l'**accès à un outil de financement** à travers le Fonds « Innover dans la Ville » qui permet de soutenir des projets répondant à des enjeux d'innovation urbaine ou de transition numérique.
Il peut ainsi apporter un soutien financier aux projets ayant intégré le programme. Ce soutien peut aller jusqu'à **200 000€ par projet** et couvrir jusqu'à 50% du coût total du projet ;
- la possibilité de présenter et discuter de leur projet avec un **comité de spécialistes** reconnus de l'innovation (Paris&Co, Cap Digital, La French Tech Grand Paris, La 27ème Région, la Banque des Territoires, Bpifrance, Les Canaux, Choose Paris Region...) afin de bénéficier d'avis d'experts, de pistes d'amélioration et des mises en contact avec des acteurs pertinents.

CONTACT

Métropole du Grand Paris – Équipe Innover dans la ville
inno-num@metropolegrandparis.fr

PLUS D'INFOS



Programme
« Innover dans la ville »

FOCUS

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE

Le programme « Innover dans la ville » vous permet aussi de co-financer des projets innovants dans le domaine de l'économie circulaire et solidaire grâce à un double dispositif mis en place dans le cadre de la Stratégie Métropolitaine d'Economie Circulaire et Solidaire.

LE PROGRAMME « ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE »

Un programme d'accompagnement stratégique, technique et financier des communes et Etablissements Publics Territoriaux pour favoriser le développement de projets d'économie circulaire et solidaire. Deux types de projets peuvent être soutenus et accompagnés :

- **Des projets liés aux services publics** de la commune ou de l'EPT, et qui présentent un caractère innovant introduisant une dimension significative d'économie circulaire et solidaire ;
- **Des projets de recycleries**, avec en prime un accompagnement spécifique opéré par notre partenaire le Réseau Francilien du Réemploi (REFER).

Les projets en lien avec les filières-cibles de la Stratégie Métropolitaine d'Economie Circulaire et Solidaire sont particulièrement encouragés : construction et aménagement circulaires, alimentation et biodéchets, deuxième vie des objets.

LE VOLET AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE INNOVANT

Un dispositif de soutien à la création ou à l'extension de centres de réemploi de matériaux de construction ou de centres de production de terres végétales recyclées, permettant d'apporter une subvention à l'investissement immobilier ou à la location de terrains/bâtiments.

Sont éligibles les associations, TPE et PME portant des projets sur cette thématique, mais aussi les collectivités en tant qu'« intermédiaire transparent » dès lors qu'ils :

- Réalisent, en tant que maîtres d'ouvrages, des dépenses d'investissement dans le cadre d'une opération immobilière pour permettre la création ou l'extension d'un projet ;
- Et qu'ils s'engagent à héberger sur le site concerné un centre de réemploi/de production de terres végétales recyclées et à répercuter vers le bénéficiaire final l'intégralité des aides perçues.

Au travers de ces deux dispositifs, la Métropole peut apporter un soutien financier allant jusqu'à 200 000€ par projet et 50% du montant de dépenses éligibles.

CONTACT

Métropole du Grand Paris – Équipe Économie Circulaire et Solidaire

Programme ECS :

ec-ess@metropolegrandparis.fr

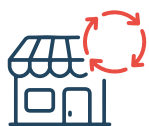
Volet Immobilier d'Entreprise Innovant :

btp-ecs@metropolegrandparis.fr

PLUS D'INFOS



Programme
« Innover dans la ville »



DÉVELOPPER UN PROJET DE RESSOURCERIE OU DE RECYCLERIE

VOS ENJEUX

Vous souhaitez accompagner le développement d'un projet de ressourcerie ou de recyclerie sur votre territoire ? Nous vous proposons un accompagnement technique et financier.

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

Tout au long de l'année, le **Réseau Francilien du Réemploi (REFER)** et la Métropole vous proposent des **visites** et des **webinaires** thématiques. Ces rencontres sont destinées aux élus et agents des communes métropolitaines. Préfigurer une ressourcerie, renforcer son impact social, mobiliser le fonds réemploi, etc. Autant d'exemples de thématiques qui ont été abordées en 2024 et en 2025.

Vous pouvez retrouver les infographies réalisées à l'issue de chacune des rencontres sur le site du Grand Paris Circulaire (www.grandpariscirculaire.org).

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

En tant que commune de la Métropole du Grand Paris, vous bénéficiez de l'expertise de notre partenaire, le **Réseau francilien du réemploi**.

Le **REFER** peut vous accompagner dans l'identification de porteurs de projets, vous conseiller sur la recherche d'un foncier adapté ou encore vous appuyer dans la construction du modèle économique du projet.

FINANCEMENT DE VOTRE PROJET

Le programme économie circulaire et solidaire permet à une commune ou un binôme composé d'une association et d'une commune d'être **accompagnés financièrement** à hauteur de 50 % des dépenses éligibles plafonnées à 200 000 €.

Nous vous invitons à prendre contact avec l'équipe afin de vous accompagner dans votre projet.

CONTACT

Métropole du Grand Paris – Équipe Économie Circulaire et Solidaire
ec-ess@metropolegrandparis.fr

PLUS D'INFOS



Programme « Économie
Circulaire et Solidaire »



S'INSPIRER POUR DÉVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET SOLIDAIRE

VOS ENJEUX

Vous souhaitez implanter de nouveaux types de commerces sur votre territoire ? L'offre de notre partenaire Les Canaux vous permet de vous inspirer et vous accompagner pour créer/implanter sur votre territoire des initiatives sociales et solidaires.

La Métropole du Grand Paris, en partenariat avec les Canaux, travaille sur l'implantation de structures de **l'entrepreneuriat social et solidaire** sur le périmètre métropolitain.

Les structures de l'entrepreneuriat social et solidaire ont pour but l'atteinte d'objectifs sociaux et/ou environnementaux et non la recherche unique de la rentabilité comme fin.

Elles répondent ainsi à **plusieurs enjeux** tels que : favoriser l'emploi local et l'inclusion, lutter contre les discriminations en tous genres, développer le réemploi/recyclage, privilégier les circuits courts, limiter les déchets...

Ainsi, de **nouvelles activités se sont développées** : ressourceries, recycleries, boutiques solidaires, cafés solidaires, repaircafé, tiers-lieux, etc.

Les Canaux peuvent **vous aider à implanter de nouvelles structures** dédiées à l'entrepreneuriat social et solidaire sur votre territoire grâce à la **mise à disposition de fiches pratiques**.

Ils accompagnent les communes sur leurs projets de commerces en lien avec l'économie circulaire et solidaire, qui peuvent se matérialiser par l'**implantation de kiosques** de commerce responsable, le développement d'**épiceries sociales et solidaires**, la création de **ressourceries/recycleries**, et la mise en place de **tiers-lieux** à vocation sociale ou solidaire.

Pour ce faire, les Canaux proposent un **accompagnement personnalisé** :

- conseil en amont,
- appui à la rédaction d'appels à projets,
- mise en réseau avec des acteurs responsables,
- accompagnement en communication.

CONTACT

Mathilde HEIDARY - Coordination du lien entre la Métropole
du Grand Paris et les équipes des Canaux
mathilde.heidary@lescanaux.com

PLUS D'INFOS



Les Canaux



CRÉER OU RÉHABILITER LE PATRIMOINE BÂTI DE LA COMMUNE POUR ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS ARTISANALES ET DES TIERS-LIEUX ARTISANAUX

VOS ENJEUX

Vous souhaitez créer des quartiers artisanaux et productifs locaux ? L'offre de services « Centres-villes vivants » vous accompagne pour mettre en place une véritable stratégie de développement d'activités artisanales et productives sur votre territoire.

La Métropole du Grand Paris, en partenariat avec la CMA Île-de-France, accompagne les collectivités pour mettre en place une stratégie de **développement des activités productives** par le développement d'une offre immobilière dédiée à l'Artisanat.

L'**étude d'opportunité** et de définition, réalisée par la CMA Île-de-France, pour les collectivités de la Métropole, leur permet d'avoir une **vision claire des produits immobiliers à développer** en fonction de la demande des entreprises artisanales concernées.

La CMA Île-de-France accompagne les collectivités dans la réalisation de leur projet immobilier de la **phase étude jusqu'à sa commercialisation** auprès des entreprises artisanales :

- Diagnostic préalable ;
- Analyse du site/de la construction identifiée et de ses contraintes ;
- Rendu 3D du projet ;
- Préconisations pour le cahier des charges ;
- Recherche du financement ;
- Animation des réunions d'intelligence collective pour faire émerger les concepts auprès des parties prenantes ;
- Suivi du projet architectural ;
- Appel à candidatures et sélection des artisans.

L'accompagnement proposé est principalement co-financé à 50% par la Métropole. Cette offre est proposée dans la limite des budgets prévus par la Métropole.

CONTACT

Thomas CECINI – Directeur régional adjoint du développement économique et territorial de la CMA Île-de-France

thomas.cecini@cma-idf.fr – 06 49 42 47 82



IMPLANTER ET AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE BOUTIQUES ÉPHÉMÈRES ET MÉTIERS D'ART

VOS ENJEUX

Vous souhaitez implanter sur votre commune une boutique éphémère et de métiers d'art ? Vous souhaitez améliorer et redynamiser des boutiques éphémères et métiers d'art déjà en place sur votre commune ? La Métropole du Grand Paris et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Ile-de-France se sont associées pour vous proposer un accompagnement technique, stratégique et financier.

En partenariat avec la CMA Île-de-France, la Métropole propose un **appui à l'implantation et à la redynamisation de boutiques éphémères de métiers d'art**.

Dans le cadre d'une création, la CMA Île-de-France pourra étudier la faisabilité de cette implantation et apportera des **préconisations techniques et architecturales** (modèle économique, modèle de gestion, sourcing, aménagements etc.). La CMA Île-de-France pourra également vous **mettre en relation avec des professionnels des métiers d'art**.

La Métropole pourra vous **accompagner financièrement** par le **co-financement de projets** (achat de baux commerciaux, travaux, aménagement intérieur) mais aussi par l'**aide au financement des loyers** seulement dans le cas des boutiques éphémères et boutiques à l'essai.

Par ailleurs, dans le cadre d'une boutique éphémère et métiers d'art en perte de vitesse, la CMA Île-de-France pourra également vous accompagner à l'**élaboration d'une stratégie** à mettre en place pour **redynamiser** ce commerce (gestion, programmation, etc.)

LE RÉSEAU DES BOUTIQUES ÉPHÉMÈRES ET MÉTIERS D'ART

Enfin, la CMA Île-de-France et la Métropole du Grand Paris ont créé ensemble un **Réseau des boutiques éphémères et métiers d'art** dans l'objectif de référencer l'ensemble des boutiques de la Métropole et favoriser leur visibilité auprès des artisans et du grand public.

La CMA Île-de-France met à disposition des membres des **outils communs** (modèles de contrats, vitrophanies...) ainsi que des **moments collectifs** permettant de partager des expériences et d'imaginer des actions communes pour la **valorisation des boutiques éphémères**. Si vous êtes intéressé par ce type de mise en réseau, n'hésitez pas à vous faire connaître.

Pour bénéficier de ce service ou obtenir davantage d'information, il vous suffit de transmettre votre demande par mail à l'équipe « Centres-villes vivants ».

CONTACT

Métropole du Grand Paris – Équipe Centres-villes vivants
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

PLUS D'INFOS



Les boutiques éphémères de
la Métropole du Grand Paris



Le réseau de boutiques
éphémères Métiers d'Art



PROGRAMME TIERS-LIEUX MÉTROPOLITAINS

VOS ENJEUX

Vous souhaitez co-financer vos projets de création de tiers-lieux ou pérenniser ceux déjà présents sur votre territoire ?

Pensé comme une offre d'accompagnement des collectivités sur le long terme, le programme Tiers-lieux métropolitains vise à aider les communes et EPT dans leur rapport avec les tiers-lieux existants, en projet ou qu'ils souhaitent porter sur leur territoire.

En rejoignant le **programme « Tiers-lieux métropolitains »**, les collectivités peuvent bénéficier :

- d'un **soutien en ingénierie** et en expertise via le comité d'experts tiers-lieux, constitué des partenaires du programme ;
- d'un **soutien financier** jusqu'à 200 000 € à travers le Fonds Innover dans la Ville pour cofinancer leurs actions en faveur du développement des tiers-lieux ;
- l'**accès à un réseau** de communes et de partenaires engagés dans le développement des tiers-lieux.

En complément de cette offre d'accompagnement, plusieurs événements de sensibilisation dédiés aux enjeux des tiers-lieux sont organisés, tels que des **webinaires** ou **visites apprenantes**. Une **offre de formation** sur les enjeux propres aux collectivités est également proposée aux membres du programme.

Depuis 2024, les **modalités de financement** du programme à travers le fonds « Innover dans la Ville » ont été élargies aux projets portés par des **binômes association/collectivité**.

Cela permet d'adapter les outils de financement à l'esprit du programme, lequel promeut les coopérations entre les collectivités et l'écosystème local dans la gouvernance des projets.

Pour assurer au mieux ce suivi des collectivités dans leurs projets de tiers-lieux et de faire le lien avec les porteurs de projets, le partenariat avec le **Consortium Île-de-France Tiers-Lieux** a été renouvelé et élargi.

Né en 2021, le Consortium rassemble 4 réseaux préexistants représentant ainsi la diversité des tiers-lieux métropolitains et franciliens.

La Métropole a également adhéré à l'**Association nationale des tiers-lieux**, afin d'inscrire son action dans une dynamique nationale.

CONTACT

Métropole du Grand Paris – Équipe culture - Tiers-lieux
tiers-lieux@metropolegrandparis.fr

PLUS D'INFOS



Programme Tiers-lieux



IMPLANTER UNE MICRO-FOLIE

VOS ENJEUX

Vous souhaitez implanter une micro-folie ? L'offre de services « Centres-villes vivants » vous aide à implanter un lieu culturel de proximité, transdisciplinaire et accessible à tous sur votre commune.

Les Micro-Folies sont des **plateformes culturelles de proximité** proposant un **modèle d'implantation simple et peu onéreux**.

Ce modèle peut être intégré soit dans une structure déjà existante (médiathèque, centre culturel et social, lieu patrimonial), soit dans un programme neuf. Elles peuvent également être mobiles afin de toucher un territoire plus large.

Elles s'articulent autour d'un musée numérique (riche de plusieurs milliers d'œuvres) et de modules complémentaires que vous pouvez choisir selon les enjeux et l'écosystème de votre commune : espace FabLab, espace scénique, espace de réalité virtuelle, etc.

En plus d'être toutes uniques, elles peuvent donc également se réinventer à loisir.

L'implantation de ces Micro-Folies dans les communes métropolitaines s'inscrit pleinement dans la volonté de la Métropole de **donner sa pleine place à la culture**, dans l'aménagement urbain, en favorisant la réduction des inégalités territoriales.

La Métropole accompagne donc leur déploiement en finançant, par le biais du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), **50 % des dépenses d'investissement**, couvrant aussi bien l'**achat du matériel** de la future micro-folie que l'**aménagement de l'espace** qui l'accueillera.

La Métropole co-anime également avec La Villette le réseau des Micro-Folies de la Métropole du Grand Paris. Ce **réseau technique** rassemble toutes les Micro-Folies ouvertes ou en projet ainsi que les services culturels des communes et des Établissements publics territoriaux d'implantation afin d'échanger sur l'ancrage des Micro-Folies sur leur territoire, **partager les bonnes pratiques** et **favoriser leur inscription** dans une dynamique métropolitaine.

CONTACT

Métropole du Grand Paris – Équipe culture - Micro-folies
micro-folie@metropolegrandparis.fr

PLUS D'INFOS



Les Micro-Folies



VALORISATION TOURISTIQUE DES COURS D'EAU ET ANIMATION DES BORDS D'EAU

VOS ENJEUX

Vous souhaitez renforcer l'attractivité touristique et valoriser vos cours d'eau ? Le programme « Escales touristiques métropolitaines » vous apporte un appui stratégique, technique et un co-financement pour vos projets.

Dès sa création, la Métropole du Grand Paris s'est attachée à **valoriser ses cours d'eau** dans une volonté de renouer avec une véritable culture des **rivières vivantes**. Cet engagement s'est renforcé avec le lancement du programme « **Escales touristiques métropolitaines** » en avril 2025.

Ce programme vise à **soutenir les collectivités** dans la reconquête, la réappropriation et l'animation touristique de leurs cours d'eau. Il a pour ambition de renforcer leur attractivité touristique à travers des **aménagements légers**, des **équipements**, des **animations** ou la **mise en valeur** du patrimoine naturel et culturel. Il offre aux collectivités candidates :

- l'**accès à un réseau** de communes et de partenaires engagés dans la valorisation de leurs cours d'eau avec proposition de plusieurs rendez-vous et de visites de terrain ;
- un **accompagnement stratégique**, grâce à une assistance à maîtrise d'ouvrage qui propose une aide dans la conception de projets et une assistance juridique ;
- un **soutien en ingénierie et en expertise**, avec l'appui d'un comité de suivi composé de partenaires, pouvant aider à la conception d'un projet ;
- un **cofinancement**, prenant en charge jusqu'à 50% des dépenses, dans une limite de 500 000€ par commune ;
- un appui à la **mise en relation** avec des porteurs de projets ;
- un **cofinancement spécial** pour l'opération « **Votre été au bord de l'eau** » qui intègre le programme, plafonné à 5 000€.

Toutes les communes et tous les Établissements Publics Territoriaux de la Métropole du Grand Paris peuvent intégrer le programme « Escales touristiques métropolitaines ».

« BIG JUMP » MÉTROPOLITAIN

La Métropole du Grand Paris œuvre pleinement pour **améliorer la qualité de l'eau** de la Seine et de la Marne, et y **rendre possible la baignade**. Afin de sensibiliser le grand public à cet objectif, la Métropole du Grand Paris poursuit son implication dans la promotion du « Big Jump Métropolitain » et incite les communes à organiser cet événement, qui se déroule chaque année durant l'été. Un fascicule présentant cet événement peut être mis à votre disposition.

La Métropole souhaite soutenir financièrement les communes sur cette initiative de réappropriation des cours d'eau, dans la limite d'un plafond de 5 000 euros représentant 50 % des dépenses engagées.

CONTACT

Métropole du Grand Paris – Équipe tourisme
tourisme@metropolegrandparis.fr

PLUS D'INFOS



Attractivité touristique



ACTIVER L'ESPACE PUBLIC DANS SON CENTRE-VILLE

VOS ENJEUX

Comment redonner vie à votre centre-ville et renforcer les liens sociaux à travers des projets dans l'espace public ? La Métropole du Grand Paris vous propose un accompagnement sur mesure pour initier des projets participatifs, culturels et esthétiques dans l'espace public.

Avec ce dispositif, la Métropole encourage le développement des espaces publics réussis, dynamiques, accessibles grâce à une approche inclusive, participative et axée sur le citoyen.

La Métropole propose un accompagnement technique, juridique et financier : elle rencontre les communes, identifie leurs besoins et les met en relation avec des acteurs innovants (artistes, urbanistes, associations, designers...) capables de **co-construire des interventions** adaptées au contexte local.

OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

- Encourager une appropriation collective de l'espace public
- Favoriser des lieux de vie inclusifs, attractifs et durables
- Créer de nouveaux usages et projets esthétiques dans les centres-villes
- Soutenir des dynamiques de co-création entre habitants, collectivités et professionnels

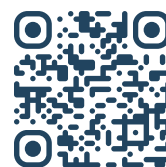
TYPES DE PROJETS SOUTENUS (LISTE NON-EXHAUSTIVE)

- Art dans l'espace public : fresques, installations artistiques...
- Événements et rassemblements festifs
- Projets participatifs : podcasts, expositions, performances...
- Design actif, mobilier urbain, aménagements transitoires ou tactiques
- Végétalisation et actions de sensibilisation aux mobilités douces

CONTACT

Métropole du Grand Paris – Équipe « Centres-villes vivants »
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

PLUS D'INFOS



reseau-managers.fr



REPENSER LA LOGISTIQUE

VOS ENJEUX

Vous souhaitez réduire l'impact environnemental du transport de biens et de marchandises sur votre commune ? L'équipe Logistique Urbaine Durable de la Métropole du Grand Paris vous propose un accompagnement de A à Z, via un ensemble d'outils en ingénierie et en financement.

La Métropole du Grand Paris accompagne les projets de logistique urbaine durable des villes et EPT, depuis l'intention du projet jusqu'à sa mise en œuvre. Les projets accompagnés sont prioritairement co-financés par le **Fonds Innover dans la Ville**, sous réserve de leur éligibilité au regard du règlement de ce fonds. A défaut, la Métropole propose son appui pour identifier d'autres sources de financement internes ou externes (portés par les partenaires de notre pôle Logistique urbaine durable, en particulier ceux des programmes InterLud+ et Marguerite).

Le **programme Logistique Urbaine Durable** de la Métropole du Grand Paris peut accompagner deux types de projets de logistique urbaine :

- **Des projets innovants en matière de logistique urbaine, en faveur d'une ville durable et apaisée, dans les thématiques du Pacte pour une logistique métropolitaine**

Il peut s'agir pour la collectivité d'évaluer la faisabilité, d'expérimenter ou de lancer un nouveau service, un nouveau dispositif, ou bien encore de transformer une démarche existante. On peut par exemple citer la mise en place de services de cyclo-logistique pour les commerçants et artisans de la ville, une optimisation des usages logistiques en voirie (stationnement, aires de livraison...), etc.

- **Des projets d'Espace de Logistique Urbain (ELU)**

L'Espace de Logistique Urbain doit, localement, permettre une optimisation de l'immobilier ou du foncier, ainsi que la livraison du dernier kilomètre en véhicules électriques, en cyclo-logistique, ou par tout autre moyen s'inscrivant dans un objectif de logistique décarbonée.

Ces projets d'ELU pourront être portés soit par une collectivité, soit par une association en binôme avec une collectivité, soit par une entreprise (sous certaines conditions) avec le soutien écrit de la collectivité dans laquelle se déploie le projet.

La Métropole anime par ailleurs un « **réseau des référents Logistique urbaine** » au sein des villes et EPT, en organisant régulièrement des rencontres, visites ou webinaires autour de la logistique urbaine durable.

Enfin la Métropole **partage des ressources** (guides pratiques, études, mémos...) pouvant contribuer à une meilleure connaissance du développement de la logistique urbaine durable sur le territoire métropolitain.

CONTACT

Métropole du Grand Paris – Équipe Logistique Urbaine Durable
logistique-urbaine@metropolegrandparis.fr

PLUS D'INFOS



Logistique urbaine
métropolitaine



LES AUTRES FONDS DE LA MÉTROPOLE

VOS ENJEUX

Votre commune souhaite mener des projets de rénovation thermique (isolation thermique par l'extérieur ou réfection d'étanchéité sur des bâtiments communaux), de renforcement de la nature en ville (aménagement d'une cour oasis dans un groupe scolaire du premier niveau, désimperméabilisations et végétalisation de l'espace public...), de création de circulation douce ou encore de conversion vers des véhicules propres de sa flotte automobile : le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) peut vous accompagner.

Le FIM a été instauré dès 2016 lors de la création de la Métropole. Il vise à soutenir le financement de projets d'investissement portés par les communes et les établissements publics territoriaux (EPT) de la Métropole.

Pour être subventionnés, les projets présentés doivent être situés sur le territoire de la Métropole et entrer dans le champ des compétences de la Métropole (protection de l'environnement, aménagement...).

En adaptant le niveau d'accompagnement en fonction des capacités financières des demandeurs, le FIM permet notamment de favoriser un développement homogène et un rééquilibrage du territoire.

Un Comité d'examen composé d'élus de la Métropole analyse et émet un avis sur les dossiers de demande de subvention des projets déposés par les communes et EPT.

Ces dossiers sont ensuite transmis au Bureau Métropolitain qui délibère sur l'attribution d'une subvention.

CONTACT

Métropole du Grand Paris – Service Ingénierie financière
fim@metropolegrandparis.fr

PLUS D'INFOS



Fonds d'Investissement
Métropolitain (FIM)



NOVEMBRE 2025



PLUS D'INFOS



MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

15-19 avenue Pierre-Mendès-France
75013 PARIS – Tél. 01 82 28 78 00

www.metropolegrandparis.fr

